



Mairie

08000 WARCQ

03.24.56.01.62

[warcq@orange.fr](mailto:warcq@orange.fr)

[www.warcq.fr](http://www.warcq.fr)

## ARRÊTÉ N ° 91 - 2022

### ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STATIONNER 52 Boulevard Lucien Pierquin

#### Réalisation d'un branchement d'eau potable

Le Maire de la Commune de WARCQ,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-5, et L 2213-1 à L 2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la Circulation et du stationnement de Madame le Maire,*

*Vu l'article R 225 du Code de la Route,*

*Vu la demande présentée par l'entreprise VEOLIA EAU, 12 Route de Wadelincourt 08200 SEDAN, missionnée par la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières / Sedan « Ardenne Métropole », concernant la réalisation de travaux relatifs à un branchement d'eau potable au droit du 52 Boulevard Lucien Pierquin, Route départementale N°8043,*

## ARRÊTE

**Article 1** : Les restrictions de circulation situées dans l'agglomération de la Commune de WARCQ énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet :

A compter du lundi 27 juin 2022 à 8h00 et ce,  
jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2** : La circulation de tous les véhicules s'effectuera, sur chaussée rétrécie avec alternat par feux tricolores, sur la section affectée par les travaux.

**Article 3** : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le trottoir du Boulevard Lucien Pierquin, Route départementale n° 8043, par devant l'habitation du 52 Boulevard Lucien Pierquin.

**Article 4** : La signalisation réglementaire matérialisant cette réglementation sera placée aux extrémités des sections affectées par l'entreprise VEOLIA EAU.

**Article 5** : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Policier Municipal, et tout agent de la force publique, sont chargés, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- *Monsieur le Président du Conseil Départemental des Ardennes,*
- *Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération « Ardenne Métropole »,*
- *Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Ardennes,*
- *Monsieur le Responsable du Services du SAMU,*
- *Monsieur le Directeur du SDIS.*

Fait en Mairie de WARCQ, le 24 juin 2022.

Le Maire de WARCQ,



Marie-Annick PIERQUIN.